

APPEL DE DOSSIERS : ŒUVRE D'ART PUBLIC COMMÉRATIVE

Le comité d'art public de Pointe-Claire et la Galerie d'art Stewart Hall vous invitent à participer à un concours d'art public, afin de réaliser une œuvre d'art public commémorant le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne. Cette œuvre sera installée au printemps 2017 sur le terrain du parc Stewart à Pointe-Claire (adresse : 176 du Bord-du-Lac - Lakeshore Road, Pointe-Claire, Quebec H9S 4J7, voir document ci-joint).

L'artiste ou les équipes d'artistes sélectionnés concevront une œuvre d'art pérenne mettant en valeur le Canada à travers sa culture géographique et faisant également écho aux spécificités territoriales de Pointe-Claire (Lac Saint-Louis, forêt urbaine, etc.).

L'objectif de ce projet est de créer un legs des célébrations entourant le 150^e qui seront mises en œuvre à Pointe-Claire lors de l'été 2017.

Budget proposé : maximum de 20 000 \$ taxes incluses

Date limite : 16 janvier 2017

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les artistes professionnels, les collectifs d'artistes professionnels ou les organismes reconnus d'expérience en art public existant depuis plus de 2 ans.

EXIGENCES DE CONCEPTION

- Le projet doit contribuer à conserver dans le temps la mémoire des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne.
- L'œuvre doit être installée à l'extérieur de façon permanente et résister aux intempéries.
- L'œuvre doit répondre à la thématique de la mise en valeur de la géographie du pays.
- L'œuvre doit également faire appel aux caractéristiques du territoire de Pointe-Claire.
- L'œuvre ne peut contenir de publicité ou de matériel promotionnel pour aucune compagnie ou produit. Elle ne doit refléter aucune opinion particulière.
- L'œuvre ne peut contenir de violation de droit de propriété intellectuelle, de marques de commerce, de marques de produit, d'images d'activités illégales.
- L'œuvre doit être composée d'éléments entièrement originaux. Aucune reproduction en tout ou en partie ne sera acceptée.
- L'œuvre doit être sécuritaire, durable et facile d'entretien.

INFORMATIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE

Ceci est un concours en deux étapes.

PREMIÈRE ÉTAPE

Les artistes, collectifs ou organismes répondant à l'appel de dossier doivent fournir les informations suivantes :

1. Aperçu du concept avec esquisses;
2. Démarche artistique donnant de brèves explications sur le concept (maximum 250 mots);
3. Stratégie d'élaboration et de réalisation de l'œuvre incluant un échéancier de réalisation;
4. Budget détaillé (incluant le coût du matériel, de l'équipement, de la main d'œuvre, etc.);
5. Deux références professionnelles avec coordonnées;

6. Dossier de l'artiste, des artistes ou de l'organisme incluant C.V., démarche, revue de presse et quatre images de projets antérieurs (incluant date, titre, technique, lieu et coût de réalisation).

Les artistes, collectifs ou organismes peuvent proposer plus d'un concept, chacun devant être accompagné d'une démarche spécifique. **Les documents pour soumission doivent être en format DOC, PDF ou JPEG et être transmis par courriel à michelle.belanger@pointe-claire.ca.**

Un accusé de réception vous sera transmis pour chaque soumission. Les soumissions ne seront pas renvoyées aux artistes.

Date limite de soumission – lundi 16 janvier 2017

CRITÈRES ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

PREMIÈRE ÉTAPE

Les soumissions doivent démontrer la capacité des candidats à respecter le mandat du projet et les exigences de conception. Elles seront évaluées selon : la qualité artistique et l'originalité de l'œuvre proposée; la qualité des œuvres d'art antérieures; l'expérience, la créativité, les compétences et l'habileté à exécuter un projet; le réalisme des prévisions budgétaires et de l'échéancier. Les références seront aussi consultées.

Les soumissions de la PREMIÈRE ÉTAPE ne sont pas rémunérées. Elles seront évaluées par le Comité d'art public de Pointe-Claire et trois artistes seront sélectionnés pour la DEUXIÈME ÉTAPE du concours. Ces trois artistes seront contactés durant la semaine du **24 janvier 2017**.

DEUXIÈME ÉTAPE

Les trois artistes sélectionnés recevront chacun 750 \$ afin de poursuivre le développement de leur proposition initiale qui se traduira en un dessin détaillé à l'échelle ou une maquette tridimensionnelle de l'œuvre proposée. Également, un devis technique devra être fourni spécifiant les matériaux utilisés, les dimensions, l'assemblage des composantes de l'œuvre, l'installation des ancrages et l'entretien de l'œuvre. La maquette ou le dessin ainsi que le devis seront présentés au comité de sélection le **20 février 2017**. Les artistes sélectionnés seront également appelés à apporter des précisions sur leurs concepts selon les recommandations du jury. Le nom de l'artiste qui remportera la commande sera annoncé après la réunion du Conseil municipal du **7 mars 2017**.

Le candidat retenu signera un contrat avec la Ville de Pointe-Claire et l'œuvre sera propriété de la Ville de Pointe-Claire.

RÉALISATION DE L'ŒUVRE

Un montant maximal de 20 000 \$ est alloué pour la réalisation de l'œuvre. Ce montant inclut le transport de l'œuvre et toutes les taxes applicables. Les honoraires seront payés en trois versements : un premier versement à la signature du contrat; un deuxième lorsque l'œuvre sera achevée et un dernier versement au moment de l'inauguration de l'œuvre. L'artiste sélectionné doit fournir avec l'œuvre un devis technique d'entretien et, si nécessaire, un devis d'installation signé par un ingénieur.

L'artiste devra également fournir une preuve d'assurances valide jusqu'à la remise officielle de l'œuvre à la Ville.

La sélection de l'œuvre s'effectuera en février-mars 2017 et l'artiste aura trois mois pour réaliser son œuvre. **Celle-ci devra être installée, sans exception possible, avant le 1^{er} juin 2017.**

INSTALLATION

L'artiste est responsable de l'installation de son œuvre, en collaboration avec la Galerie d'art Stewart Hall et les travaux publics de la Ville de Pointe-Claire. La Ville se charge de mettre en place une plaque identifiant l'œuvre.

CALENDRIER

16 janvier 2017 – date limite de soumission des projets

20 janvier 2017 – sélection des trois artistes pour la première étape

17 février 2017 – présentation des propositions détaillées par les artistes sélectionnés au comité d'art public et sélection finale de l'œuvre

Mars à Mai 2017 – réalisation de l'œuvre

1^{er} juin 2017 – date limite pour l'installation de l'œuvre

11 juin 2017 – inauguration officielle de l'œuvre lors du vernissage des expositions intérieures et extérieures du 150^e

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fichier PDF contenant des précisions sur le contexte du projet, des images du lieu, une carte du site et des plans incluant les dimensions.

Une visite du lieu est recommandée.

Pour toute demande d'information, communiquez avec :

Michelle Bélanger : michelle.belanger@pointe-claire.ca, 514 630-1220, poste 1779